

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: lundi 9 septembre 2019 10:41
À: 'f.aubry'
Cc: gilles.beguin@gerloge.fr
Objet: ASL Flandre Sud : AGO du 26/06/2019 - annotations PV

Bonjour M. AUBRY,

Je fais suite à la réception le 19/08/2019 du procès-verbal de l'AGO du 26/06/2019 l'ASL Flandre Sud.

Lecture faite de ce document, je vous demande d'apporter la précision suivante en conformité aux annotations portées sur le document remis à l'issue de l'Assemblée :

* cinquième résolution :

'Le Président du Conseil Syndical présente, en séance, le rapport d'activité de l'exercice écoulé.'

ou de bien vouloir justifier cette omission.

Par ailleurs, le paragraphe de la dix-septième résolution :

'Le cabinet Gerloge, adressera à tous les pour l'exercice écoulé'

concerne la seizième résolution. Inversion sans conséquence et non soumise à rectification.

Cordialement

Th. THOMAS